



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 2 mars 2023**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay Marc Jaquet	maire adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Enrico Castelli David-Peter Lê Christophe Berthelet	président vice-président secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Denis Jotterand, Didier Martin, Stéphane Morand	José Burgos, Yannick Dupraz,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Simona Korff, Line Müller, Paola Sanz Velasco,	Conseillères municipales

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'utilisation des terrains du CSR et d'autres points en lien avec l'US Meinier (env. 20 minutes) par MM. Nicolas Hervieu-Causse, Président de l'US Meinier, et Cyril Charles, Vice-président
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Demande(s) de naturalisation genevoise
8. Divers.

Le Président, qui ouvre la séance à 20h15, souhaite la bienvenue à Nicolas Hervieu-Cause, Président de l'US Meinier, et Cyril Charles, Vice-président.

1. Présentation de l'utilisation des terrains du CSR et d'autres points en lien avec l'US Meinier (env. 20 minutes) par MM. Nicolas Hervieu-Cause, Président de l'US Meinier, et Cyril Charles, Vice-président

Coranda Pierrehumbert souhaite à son tour une cordiale bienvenue à Nicolas Hervieu-Cause et Cyril Charles et rappelle que le CSR (Centre sportif de Rouelbeau) était à l'ordre du jour de plusieurs conseils successifs. José Burgos a souvent expliqué les différentes problématiques liées à cette infrastructure majeure de la commune qui attire de nombreux utilisateurs (de l'école de foot jusqu'aux vétérans, ainsi que des femmes). Dans le cadre de l'entretien du centre sportif, du passage du terrain A en herbe naturelle à synthétique ou des différentes réparations en cours ou nécessaires, il était important d'avoir le point de vue de l'utilisateur, soit l'USM.

Nicolas Hervieu-Cause et Cyril Charles pourront évoquer l'utilisation telle qu'elle était à la base, son évolution, les problématiques rencontrées à ce titre ainsi que les perspectives et solutions que ce terrain synthétique pourrait apporter.

Nicolas Hervieu-Cause fait un bref point de situation avant de répondre aux questions des élus. Il montre un plan du CSR en précisant que le terrain B est le seul en synthétique. L'USM regroupe actuellement 21 équipes (y.c. le Team Rive Gauche – TRG – qui englobe les 12-18 ans – catégories juniors C, B et A – de l'USM, du FC Choulex et du FC CoHerAn). Les enfants conservent leur licence dans le club où ils sont inscrits mais jouent sous la bannière TRG. Le TRG permet d'offrir plusieurs catégories aux joueurs, et aux clubs de proposer à leurs jeunes la possibilité de jouer dans ces différentes catégories. Tous les clubs s'y retrouvent, que ce soit sur le plan sportif ou en termes d'offre footballistique sur la région.

En dehors des 21 équipes (TRG inclus), l'USM a une école de football (60-80 enfants), 2 équipes féminines (juniors et actives ; une troisième sera constituée dès la rentrée scolaire vu le nombre de demandes). L'USM, c'est plus de 400 membres, dont environ 300 enfants.

Nicolas Hervieu-Cause explique les problématiques liées aux terrains. Le drainage du A, qui n'est plus curable, doit être remplacé entièrement. Dès qu'il pleut, le terrain se transforme en champ de boue ; celui-ci est inutilisable quasiment toute l'année. Plus de 8 équipes ont repris en janvier, or l'USM n'a pas de terrain en herbe, pour l'instant. Depuis la rentrée scolaire, tous les enfants ont repris, soit 21 équipes à placer sur 1 terrain. Le problème est devenu insoluble, sachant que le terrain C, beaucoup trop bosselé, est impraticable pour le foot.

José Burgos ajoute que l'éclairage du terrain C est déficient (ombres portées).

En dehors du problème de drainage du terrain A, **Nicolas Hervieu-Cause** précise que les deux surpresseurs installés dans les locaux techniques pour garantir un arrosage uniforme sont cassés depuis plusieurs années. L'arrosage du terrain A doit se faire en 6 tranches le matin, avant qu'il ne fasse trop chaud.

Le terrain synthétique B est donc le seul sur lequel peuvent être planifiées les tranches horaires (17h-19h et 19h30-21h). 4 à 5 équipes s'entraînent tous les soirs par tranches (sur un quart du terrain). Les matchs imposés par l'ACGF se jouant sur l'intégralité du terrain, les équipes ne peuvent s'entraîner puisque les autres terrains ne sont pas praticables.

Sur une question du **Maire**, **José Burgos** précise que les terrains ont été semés en début d'année. Le terrain A sera rouvert la semaine prochaine pour les matchs uniquement, s'il est praticable. En fonction de la météo, le terrain sera hersé pour détruire les curicules. Un piquage sera effectué d'ici 2 semaines afin d'aérer le terrain pour, il faut l'espérer, qu'il reparte correctement.

Cyril Charles craint que les conditions météo n'endommagent à nouveau le terrain.

Les 5m ayant aussi été plantés sur le terrain C, dont l'état est tout aussi catastrophique, celui-ci devrait également être rouvert la semaine prochaine, conclut **José Burgos**.

Coranda Pierrehumbert souligne le travail extraordinaire effectué par la voirie pour entretenir au mieux ces terrains. Des investigations par caméra ont été menées sur les drainages qui sont non seulement obstrués, mais présentent une mauvaise construction structurelle. Des solutions temporaires seront trouvées afin d'améliorer quelque peu la situation, mais celle-ci restera délicate en cas de pluie.

Nicolas Hervieu-Causse rappelle qu'en dehors des entraînements ou des matchs, le CSR draine de nombreux habitants de toute la région, et pas seulement les enfants de Meinier. Il y a toujours du monde qui joue sur le terrain synthétique, ce qui apporte quelque chose non seulement à l'USM, mais aussi à la région. D'où la demande de l'USM de bénéficier d'un second terrain synthétique (le A), ce qui permettrait aussi de jouer les matchs à proximité de la buvette, ce qui serait plus sympathique pour les sponsors.

Cyril Charles résume la comparaison remise aux élus entre un terrain naturel et un terrain synthétique (utilisation, dégradation, entretien, etc.).

Le Président ouvre la discussion.

Yannick Dupraz relève que si la sous-couche d'un terrain synthétique dure 40 ans, c'est aussi le cas d'un terrain naturel pour autant que le drainage ait été bien fait. Le synthétique actuel est-il fichu ?

José Burgos, qui répond par la négative, précise que la première couche de gazon a été remplacée en 2008.

L'impact écologique du remplacement d'un terrain synthétique est-elle prise en compte ? Et que devient l'ancien gazon ? demande encore **Yannick Dupraz**. Arrive-t-on à compenser cet impact ?

Cyril Charles explique que l'entreprise le reprend et le recycle. Puis il souligne l'importance de tenir compte de l'ensemble des éléments. Car un terrain naturel consomme beaucoup d'eau et de produits chimiques qui atteignent aussi la sous-couche, ce qui n'est guère écologique non plus.

Michel Vazquez présente une information, trouvée sur Internet, concernant le recyclage des terrains synthétiques.

Coranda Pierrehumbert remercie Cyril Charles pour ce comparatif entre terrain naturel et synthétique.

Boris Aellen aimerait savoir si les terrains synthétiques sont plus polyvalents (autres sports ou activités) que les terrains en herbe.

José Burgos confirme que les terrains synthétiques sont multisports. Mais il est strictement déconseillé de rouler dessus (trottinettes, vélos, motos, etc.).

Nicolas Hervieu-Causse confirme que le CSR ayant du matériel à disposition, il serait tout à fait envisageable d'organiser du hockey sur gazon, par exemple. Mais le terrain est utilisé tous les mercredis après-midi par l'école de foot, tous les soirs dès 17h pour les entraînements ou les matchs, et les samedis/dimanches pour les matchs. À l'heure actuelle, le terrain est occupé 12h/jour 9 mois/an. Et lorsqu'aucune équipe ne joue, de nombreux enfants de la région l'investissent.

Sur une question de **David-Peter Lê** à propos de l'intervalle nécessaire entre les travaux et la reprise des entraînements, **Nicolas Hervieu-Causse** indique qu'il faudrait idéalement attendre entre 2 et 3 semaines après les carottages et le sablage.

Le Maire demande quelques détails sur la collaboration avec le FC St-Paul, cet hiver.

Nicolas Hervieu-Causse explique que la 1^{ère} équipe est venue deux semaines de suite (lundis, mercredis et vendredis soirs, plus deux matchs amicaux le week-end). Il n'y a pas eu de problème particulier. Le FC St-Paul aurait souhaité tout le 2^e tour (1^{ère} équipe), une demande à laquelle l'USM ne pouvait répondre avec ses 21 équipes pour un seul terrain synthétique.

José Burgos ajoute que le FC St-Paul sollicitait une utilisation de 15 % toute l'année. Vu le taux d'occupation actuel, l'USM ne pouvait mettre à disposition deux tranches horaires par soir.

Sur une question de **Yannick Dupraz** quant aux coûts d'un terrain naturel vs un terrain synthétique, **Coranda Pierrehumbert** précise qu'une évaluation est en cours (drainages, éclairages, terrain, etc.), qui sera présentée dans un deuxième temps au conseil.

En l'absence d'autre question, **le Président** remercie Nicolas Hervieu-Causse et Cyril Charles pour l'énergie et le temps qu'ils consacrent à l'USM et les libère.

Départ de Nicolas Hervieu-Causse et Cyril Charles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2023 est approuvé sans remarques, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président, qui annonce les élues excusées ce soir, n'a pas de communication.

4. Communications de l'Exécutif

a) CSR, DR (demande de renseignements)

Le Maire a, cet après-midi, répondu avec Marcel Goehring (Conseiller administratif de la commune de Collonge-Bellerive), Marc Michela (Président du CSR) et Jacques Bugna (mandataire) à une sollicitation de la commission cantonale de l'urbanisme concernant la DR déposée il y a un certain temps et à laquelle les autorités cantonales auraient déjà dû répondre. Ont été présentés lors de cette séance : contexte général, rapprochement potentiel avec le FC St-Paul, besoins en infrastructures pour la région, vétusté des installations actuelles et, à plus long terme, le besoin d'une halle multisports intercommunale pour répondre aux attentes et demandes de la population d'Arve et Lac.

Il a été répondu à toutes les questions de la commission de l'urbanisme. Il a aussi été expliqué que les communes avaient cherché à densifier cette zone sportive sans qu'il soit nécessaire de demander un déclassement de la zone agricole pour l'agrandir. Les communes font tous les efforts possibles pour concentrer l'ensemble des utilisateurs au même endroit sans repousser les limites actuelles de la zone sportive.

Il s'avère qu'une loi, votée en 1997 par le Grand Conseil, est extrêmement restrictive par rapport au développement des zones sportives, et un article très limitatif. Donc il faudrait soit une dérogation audit article, soit faire voter une nouvelle loi au Grand Conseil, ce qui pourrait prendre deux ans.

Des modifications pourront néanmoins être apportées aux installations actuelles (terrains de tennis ou de foot). Et la commune espère une réponse positive de l'OU (office de l'urbanisme) d'ici 1-2 mois par rapport à cette DR.

Un rendez-vous sera programmé entre l'Exécutif et Jacques Bugna concernant la réfection des éclairages des terrains de tennis (cf. crédit d'investissement voté par le conseil). Car l'OCAN a demandé une inclinaison supplémentaire de 3° sur les spots, ce qui plongerait un tiers des terrains dans la pénombre, à moins de doubler les éclairages (coût Fr. 20'000.-). Le conseil sera informé de la suite.

b) Toit mairie

Les échafaudages installés devant l'annexe de la Mairie ont dû être changés entre le début de la semaine et la fin, un inspecteur de chantier ayant fait acte d'autorité quant aux normes. Il a fallu démonter le précédent pour en remettre un autre (coût de Fr. 4'000.-), ce qui a retardé le chantier. L'économie réalisée grâce aux 200 tuiles retrouvées dans l'annexe sera donc nulle. Ce matin, le même inspecteur a exigé la pose d'un filet sous toute la charpente, à l'intérieur du bâtiment, y compris sur l'avant-toit en bois (soit environ Fr. 6'000.- de coût supplémentaire). L'installation d'un nouvel échafaudage sera donc nécessaire.

c) Arbre 8P

Comme évoqué avec l'EJC (plantation d'un arbre par volée de 8P), **le Maire** annonce que deux arbres seront plantés le 9.3.2023 à 10h dans le champ de Marc Jaquet, sur la Vy-la-Tour. Les membres de l'EJC, l'Exécutif, les 8P et les enseignants sont invités à participer au début de cette belle aventure qui, il l'espère, offrira une belle allée de noyers et de tilleuls dans quelques années.

d) Local voirie

Comme annoncé dans le récent tout ménage, **Marc Jaquet** annonce que les travaux afin de remédier aux infiltrations d'eau dans le local voirie ont débuté avec la creuse. Ces travaux devraient durer 6 semaines. Les dégâts seront plus précisément connus une fois la creuse terminée.

e) Marché du jeudi

Le marché a débuté ce jeudi matin, comme annoncé dans le tout ménage, et les premiers avis sont plutôt positifs, conclut **Marc Jaquet**.

f) Économies d'énergie

Coranda Pierrehumbert se réjouit d'annoncer le bilan des économies réalisées par la commune en 2022 grâce aux différentes mesures prises (visites villas, Eco Logement, visites entreprises, renouvellement des éclairages publics) : 25'900 kWh, soit 52 tonnes de CO₂ (économie calculée, et non théorique). L'effort et les résultats obtenus en regard de la taille de Meinier sont donc excellents.

5. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli n'a pas de communication, sachant que la FIN se réunira bientôt pour l'examen des comptes 2022.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes rencontrés le 6 février dernier. Les thèmes traités ont été les suivants :

- ☑ La fête de l'Escalade a réjoui les petits comme les grands. À voir si nous maintenons le picoulet et de quelle manière pour les futures éditions.
- ☑ La distribution des cadeaux de Noël s'est également très bien déroulée, les enfants comme les enseignants étaient ravis. Pour rappel, nous avons offert des bonshommes en pain sucré confectionnés et emballés par la boulangerie « Au fil du temps ».
- ☑ Le chariot de tri pour le préau de l'école semble bien fonctionner.
- ☑ La journée de la démocratie concernant les élèves de 8P est fixée au jeudi 12 octobre.
- ☑ Concernant la Rampe, l'accueil du vendredi soir pour les jeunes à la salle de gym a rouvert.
- ☑ Lors du dernier conseil, Simona Korff et Yannick Dupraz lors des divers nous ont parlé du parlement des jeunes qui débutait à Collonge-Bellerive ; nous en avons parlé en commission et avons souhaité prendre des renseignements avant de proposer ce genre d'initiative aux jeunes de notre commune.

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 28 février.

- ☑ La consultation parents-enfants proposée par l'Imad a repris depuis mi-février. Elle a lieu le mercredi à l'Espace santé social de 14h à 16h.
- ☑ Une soirée impôts destinée aux jeunes de 18 à 25 ans, proposée par la commune en partenariat avec Autonomia, a eu lieu hier soir avec 9 inscrits. Une prochaine séance se tiendra le mardi 21 mars à 18h. Les inscriptions sont ouvertes. Un rappel sera fait au niveau du Meinier infos.
- ☑ Nous avons finalisé la sortie des aînés prévue le 4 mai prochain.
- ☑ L'ouverture de la Maison de santé est repoussée au 1^{er} avril, le temps que les travaux soient terminés (**NB** : finalement mi-avril selon information reçue ensuite).
- ☑ Pour finir, la commission a souhaité soutenir l'association Medair pour une aide d'urgence suite au séisme en Turquie et en Syrie, à hauteur de Fr. 2'000.-.

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff, excusée, a indiqué par e-mail que la DEC ne s'était pas réunie.

La prochaine séance est fixée à lundi, confirme **Coranda Pierrehumbert**.

e) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet annonce que la prochaine séance de la BARA aura lieu mardi prochain.

f) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

En l'absence de Sylvie Barbat, excusée, **le Président** annonce que la MASE se réunira dans une dizaine de jours.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos annonce que le groupement du CSR se réunira mercredi prochain.

b) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport de la séance du 7 février 2023.

La séance a été principalement consacrée aux aspects financiers du projet route de Gy 28. Le coût total de la construction est estimé à 29 millions. Des économies sont néanmoins possibles et même nécessaires afin de respecter le plan financier.

Concernant ce dernier, plusieurs variantes (14 au total) sont analysées. Il est également discuté de l'option de transférer le financement de la future maison de santé et certains équipements tels que la déchetterie ou les commerces à la commune. En effet, ces équipements ne seraient pas exclusifs au quartier et pourraient être ainsi considérés comme communaux. Les différentes variantes seront affinées, notamment avec les architectes, lors des prochaines séances.

La FIM sera aussi confrontée à un choix pour le concept énergétique. Plusieurs variantes sont envisagées, chacune avec ses avantages, inconvénients et coûts y relatifs. Le passage en THPE (très haute performance énergétique) semble néanmoins incontournable, puisque les fondations de droit public ont l'obligation de réaliser des bâtiments de ce type, ce qui est également la volonté de la Fondation. En plus des avantages techniques, les avantages financiers sont intéressants – exonération de l'impôt immobilier pendant 20 ans – ainsi que le label MINERGIE qui permet d'obtenir une subvention.

Sur une question de **Christophe Berthelet, le Maire** explique que le coût devrait descendre à 26 mio (les commerces et la Maison de santé généreront aussi des revenus pour la FIM), avec 1,7 mio à la charge de la commune pour une prise en charge de 2/3 des parkings souterrains (abris PC), de la déchetterie enterrée et de la placette devant le centre, qui sera ouverte à toute la population. Les architectes, qui ont vraiment bien travaillé, ont identifié 1,5 mio d'économies, et il y a encore du potentiel.

Sur une question d'**Ania Schwab, le Maire** explique que les collectivités publiques sont désormais obligées de construire selon la norme THPE pour bénéficier de subventions. La commune souhaite déposer l'autorisation d'ici cet été (le projet sera présenté au conseil), et le crédit de construction voté début 2024. Le concept énergétique, qui sera optimisé au maximum, inclura probablement des PAC (pompes à chaleur). Et les toits seront entièrement recouverts de panneaux photovoltaïques, voire thermiques sur certaines zones.

Yannick Dupraz relève que la commune se prête garante des investissements de la FIM, du centre du village et d'une partie des bâtiments industriels de la Pallanterie. Jusqu'où est-il possible d'aller, raisonnablement, avec ces frais ?

Le Maire ne croit pas que la commune se portera garante pour la FIM, qui dispose d'un important patrimoine immobilier. La FIM devrait fonctionner par le biais de cédules hypothécaires ne nécessitant pas de garantie de la Commune. **Le Maire** évoque brièvement la LDTR, qui limite le plan financier de ce projet avec un coût de la pièce imposé à Fr. 3'600.-. Sans compter que les banques demandent désormais un amortissement du deuxième rang sur 10 ans. Virginie Favre étudie actuellement différents scénarios.

c) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

Concernant la séance du conseil du 29.1.2023, **Enrico Castelli** rendra son rapport lors de la prochaine séance.

Enrico Castelli donne lecture de la lettre envoyée à la Présidente de la FITIAP, Corine Rosset, conformément à la volonté, exprimée lors de la dernière séance du conseil, d'apaiser les relations entre la commune et la fondation.

d) **Communes-École**

Paola Sanz Velasco, excusée, n'avait pas de communication à transmettre.

e) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire annonce que le GIPE se réunira lundi.

f) **Fanfare**

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Le 28 janvier dernier s'est tenu le demi-concert hivernal à la salle communale avec, comme invité, La Bonne Humeur de Péron, société musicale amie établie dans le Pays de Gex. La soirée a rencontré du succès avec une salle pleine et il est à parier que la fanfare se rendra à son tour dans le futur chez son homologue française.

L'Assemblée générale 2023 se tiendra le 16 mars prochain et je permets de vous rappeler à nouveau le prochain concert annuel qui aura lieu le 6 mai.

g) **Pompiers.**

Denis Jotterand donne lecture du rapport de Sylvie Barbat, excusée.

Le 17 janvier : les pompiers sont intervenus pour l'incendie d'une toiture au Carre d'Amont.

Le 23 janvier : ils ont tenu leur assemblée générale, lors de laquelle les divers rapports ont été présentés.

Le 11 février : un exercice de mise en situation du PRU (Point de Rencontre d'Urgence) a été effectué.

Le 26 février : les sapeurs-pompiers ont été mis à contribution deux fois sur la commune de Meinier et une fois sur la commune de Gy, en raison des dégâts causés par la bise.

Tous les 3 ans, l'OCPPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires) fait une inspection administrative au sein de la caserne. Celle-ci aura lieu le 20 mars. De plus, un exercice d'engagement surprise est prévu afin de tester le délai d'intervention des ressources. Deux inspecteurs se rendront sur la commune.

7. Demande(s) de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **Ania Schwab** présente les dossiers pour la commission naturalisations.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable pour les deux demandes par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 12 CM présents**. Cette décision sera communiquée aux intéressés et au département.

8. Divers

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h38.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 27 avril 2023 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

.....

Christophe Berthelet

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Enrico Castelli

Meinier, le 27 avril 2023/em